

Archipel Aide et Soins à Domicile

Association



A Brest depuis 1957

Services de Soins Infirmiers À Domicile

Personnes âgées
et personnes en situation de handicap



Des professionnels au service de votre santé à domicile

02 98 46 64 98 

3 rue Jules Ferry

29200 BREST

2asdssiad@union-archipel.org



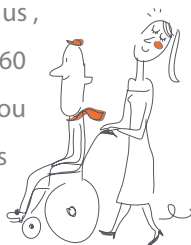
Le Service de Soins Infirmiers à Domicile

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le public concerné

Sur prescription médicale, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) intervient sur Brest auprès :

- ☞ des personnes âgées de 60 ans et plus ,
- ☞ des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques ou d'affections invalidantes.



Les missions

Le SSIAD dispense des soins d'hygiène pouvant être associés à des soins infirmiers (pansements, perfusions, surveillances thérapeutiques...) visant à apporter un meilleur confort à domicile , favoriser l'autonomie, éviter les hospitalisations, faciliter les retours à domicile après hospitalisation.

La qualité des soins

Le service s'engage à garantir des soins de qualité :

- ☞ Des professionnels diplômés, Aides-soignants et Infirmiers sont à votre écoute,
- ☞ Un plan de soins partagé avec la personne et respectant ses habitudes de vie,⁽¹⁾
- ☞ Une continuité des soins, 7j/7 si besoin,
- ☞ Un engagement dans une démarche d'amélioration continue,
- ☞ Une formation professionnelle permanente.

Des soins coordonnés

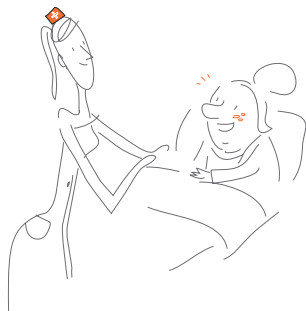
Le SSIAD a aussi pour mission la coordination des différents intervenants à domicile (médecin traitant, services sociaux...). Il organise, si besoin, des rencontres professionnelles auxquelles sont associés la personne soignée et son entourage.



Financement de la prise en soins

Les soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile sont intégralement pris en charge par les caisses d'assurance maladie sans aucune participation de votre part ou de votre mutuelle d'assurance maladie.

Le SSIAD fonctionne dans un cadre réglementaire : celui d'une autorisation préfectorale, et est encadré par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



⁽¹⁾ Loi du 2 janvier 2002, Charte des droits et libertés de la personne accueillie



Nos agences :

Siège social :

3 rue Jules Ferry

29200 BREST

Tel : 02 98 46 64 98

2asdssiad@union-archipel.org

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et

de 14h00 à 18h00

Agence secteur Centre Ville

3 rue Jules Ferry

29200 BREST

Tel : 02 98 44 75 01

Agence secteur Lambézellec

184 rue Jean Jaurès

29200 BREST

Tel : 02 98 47 06 42

Agence secteur Saint-Marc

128 rue de Verdun

29200 BREST

Tel : 02 98 02 08 77

Agence Saint-Pierre

233 rue Anatole France

29200 BREST

Tel : 02 98 45 48 84